



REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation Nicolas Croci Torti – Moins c'est haut, plus SEMO ?

Rappel de l'interpellation

Le dynamisme exceptionnel de la Suisse n'est plus à démontrer. Son système de formation duale envié dans le monde entier est l'une des raisons qui font que notre pays peut maintenir un taux de chômage remarquablement bas, en comparaison internationale. Si ces résultats peuvent nous réjouir, l'accès à l'apprentissage n'en demeure pas moins difficile pour près d'un quart des jeunes du canton. Ainsi, près de 2'000 jeunes bénéficient chaque année d'une mesure de transition, comme notamment d'un Semestre de motivation (SEMO). Ceux-ci, au nombre de six dans le canton, misent sur une approche pratique afin de permettre aux jeunes de s'insérer dans le monde professionnel à la sortie de l'école obligatoire ou suite à une rupture de leur première formation initiale. Les SEMO leur permettent de faire des stages en entreprise, de travailler dans des ateliers productifs et de prendre part à des projets concrets ou à des chantiers d'utilité publique, favorisant ainsi le savoir-faire pratique au savoir théorique pur et simple. Il est encore utile de rappeler que la Confédération s'est fixé l'objectif que le 95 % des moins de 25 ans terminent une formation certifiante. Le taux de certification dans le Canton de Vaud étant un des moins bons de Suisse — 86 % en 2016 — le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) a fait de cet objectif le premier de ses quatre chantiers prioritaires pour les années à venir.

Les SEMO vaudois ont fait leurs preuves depuis de nombreuses années, obtenant un taux moyen d'insertion proche de 70 %, alors que la moyenne suisse est plutôt à 60 %. La recette de ce succès revient en grande partie du fait que les jeunes sont activés à 100 %, dans un environnement proche de celui des entreprises. De plus, leur rythme de travail est similaire à celui qu'ils connaîtront en tant qu'apprentis, soit environ 20 % de cours et 80 % de travail en atelier. De nombreux employeurs le reconnaissent : un jeune qui est passé par un SEMO, est un jeune qui connaît déjà son métier d'apprenti. De plus, grâce à leur activation à 100 %, les jeunes ont l'occasion de tester leur projet professionnel avant de débiter l'apprentissage. Ceci réduit nettement le risque de rupture d'apprentissage, dont le taux est malheureusement encore trop élevé dans le canton, comme dans le pays.

Cette activation des jeunes à 100 % au sein de SEMO, pourtant essentielle à leur succès, semble être remise en question depuis quelques temps, avec par exemple la création en 2018 de la mesure « SEMO coaching » — suppression des cours et du travail en atelier. Deux projets pilotes sont également menés actuellement à Yverdon et Lausanne, visant à activer les jeunes à temps partiel. Une prise en charge partielle peut éventuellement convenir à une petite minorité mais ne répond pas aux besoins de la plupart des jeunes à la recherche d'une formation ou en rupture d'apprentissage. De plus, le fait de laisser des jeunes « désœuvrés », même partiellement, durant plusieurs mois avant leur entrée en apprentissage ne peut pas les préparer à la réalité et aux attentes du monde professionnel. Les autres principales mesures de transition — EdT, Cofop, Racc — prévoient d'ailleurs toutes une activation à 100 %.

D'autre part, les SEMO étant essentiellement financés par l'assurance chômage, leur subventionnement a fortement baissé ces dernières années. En effet, à l'instar des autres Mesures du marché du travail (MMT) financées par le SECO — programmes d'emplois temporaires, cours,... — il est directement lié au taux de sans-emploi en Suisse. Moins de chômage, moins de subventions pour l'insertion des jeunes. Ceci est problématique pour les SEMO car ces derniers œuvrent en prévention du chômage et non en conséquence de celui-ci. Leur fréquentation n'est donc pas directement liée au nombre de chercheurs d'emploi, comme c'est le cas pour les autres MMT.

A la lumière de ces éléments, j'ai donc l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'État :

- 1. Quel regard le Conseil d'État pose-t-il sur les prestations fournies par les SEMO vaudois ?*
- 2. Comment le Conseil d'État envisage-t-il à moyen terme la prise en charge des jeunes bénéficiant des prestations des SEMO, plus précisément leur taux d'activation ?*
- 3. Le Conseil d'État serait-il prêt à compenser les baisses de subventions fédérales provenant du Secrétariat d'État à l'économie (SECO) afin de maintenir une prise en charge optimale pour jeunes vaudois en recherche d'une formation professionnelle ?*

Souhaite développer.

*(Signé) Nicolas Croci Torti
et 23 cosignataires*

Réponse du Conseil d'Etat

Préambule

En préambule, le Conseil d'Etat tient à rappeler que l'insertion des jeunes constitue l'une de ses priorités majeures. Lors de la rentrée 2018-2019, plus de 1700 jeunes ont bénéficié d'une mesure d'accompagnement octroyée par le dispositif de l'unité Transition 1 de l'Office cantonal de l'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP) du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC), qui permet aux jeunes gens sans solution de formation à l'issue de la scolarité obligatoire d'être soutenus dans leurs recherches de places de formation. Ainsi, l'unité Transition 1 propose une palette de prises en charge allant du collectif scolaire à plein temps au coaching individuel à temps partiel.

Les Semestres de motivation (SeMo) font partie intégrante de ce dispositif ; ils ont pour objectif d'aider les jeunes à trouver une filière de formation, si possible une place d'apprentissage, correspondant à leurs aptitudes et intérêts afin de garantir une insertion professionnelle durable. Le Département de l'économie, de l'innovation et du sport (DEIS), en particulier le Service de l'Emploi (SDE), finance 415 places par année dans les six SeMo répartis dans le canton. Chaque année scolaire, en moyenne 650 jeunes (*Source : Plasta*) bénéficient d'un suivi proposé par l'un de ces SeMo.

Les participant-e-s sont accueilli-e-s dans divers ateliers professionnels tout au long de la prise en charge. Outre un apprentissage des savoir-être et savoir-faire professionnels en ateliers (par exemple, cuisine, menuiserie, réparation de vélos, multimédia, etc.), les SeMo dispensent des cours de remise à niveau en français et mathématiques, des cours de techniques de recherches d'emploi ainsi qu'un suivi individuel. La volonté réside dans le fait que les jeunes puissent avoir un premier aperçu du rythme à tenir lors d'une entrée en apprentissage, à savoir trois jours en entreprise et deux jours de cours.

Réponse aux questions

1. Quel regard le Conseil d'Etat pose-t-il sur les prestations fournies par les SeMo vaudois ?

De manière générale, le Conseil d'Etat se montre tout à fait satisfait de la qualité des prestations délivrées par les SeMo vaudois.

Chaque année, une analyse de la qualité des prestations délivrées par ces derniers, tant du point de vue quantitatif que qualitatif, est effectuée par le SDE, en charge de la gestion et du pilotage des SeMo.

Il ressort de cette étude que, sur les dernières années, le taux de placement, qui constitue le principal indicateur quantitatif retenu, reste stable, se maintenant globalement à un niveau relativement bon malgré la conjoncture fluctuante et la diversification du public (voir tableau ci-après).

Année scolaire	Taux de placement*
2016-2017	69%
2017-2018	67%
2018-2019	65%
2020 (chiffre provisoire au 30.05.2020)	77%

* Est considéré comme placement (selon méthodologie de l'OCOSP) : les entrées en apprentissages CFC/AFP, les entrées au gymnase, les entrées en écoles privées et les entrées en préapprentissage.

Source : LMMT, 22.06.2020

Du point de vue qualitatif, tant les directions des SeMo que les participant-e-s font valoir la réelle plus-value à suivre la mesure d'accompagnement notamment parce que de nombreuses compétences y sont entraînées. Volontairement construits sur le modèle de l'apprentissage, les SeMo proposent une activation à 100% des jeunes. Cela leur permet d'une part d'acquérir les compétences sociales indispensables à une bonne intégration sur le marché de l'emploi, et d'autre part, cela leur assure une transition progressive entre le cadre scolaire et celui de l'emploi.

Ces qualités sont par ailleurs reconnues par l'unité Transition 1 qui adresse aux SeMo de nombreux jeunes tout au long de l'année.

2. Comment le CE envisage-t-il à moyen terme la prise en charge des jeunes bénéficiant des prestations SeMo, plus précisément du taux d'activation ?

Le Conseil d'Etat n'entend pas remettre en question les prestations délivrées par les SeMo. Il rappelle néanmoins que cette mesure d'accompagnement doit pouvoir continuer de répondre en premier lieu aux besoins des jeunes en recherche de formation, raison pour laquelle il est nécessaire d'adopter une démarche d'amélioration continue.

A cet effet, une nouvelle mesure SeMo Coaching est venue enrichir le dispositif des SeMo depuis 2017. Au bénéfice de 50 places par année, elle permet à un public de jeunes gens plus autonomes, disposant déjà des compétences sociales nécessaires, de bénéficier d'un soutien à la définition d'un projet professionnel, d'un coaching à la recherche d'apprentissage ainsi que de stages sur le marché du travail permettant in fine la signature d'un contrat d'apprentissage. Les participant-e-s à cette mesure reçoivent un coaching individualisé à raison d'un taux d'occupation de 50 %.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat constate que, depuis sa mise en œuvre en 2017, la mesure SeMo Coaching présente des résultats de taux de placement excellents, au demeurant supérieurs à ceux de la mesure SeMo, comme l'indiquent les chiffres présentés dans le tableau ci-dessous :

Année scolaire	Taux de placement*
2017-2018	86%
2018-2019	79%
2020 (chiffre provisoire au 30.05.2020)	82%

* Est considéré comme placement (selon méthodologie de l'OCOSP) : les entrées en apprentissages CFC/AFP, les entrées au gymnase, les entrées en écoles privées et les entrées en préapprentissage.
Source : LMMT, 22.06.2020

Conçue pour un public de jeunes gens raisonnablement autonomes, la mesure SeMo Coaching représente ainsi une véritable alternative aux SeMo et répond à une demande spécifique pour un certain nombre de jeunes personnes concernées. En effet, il ressort notamment des divers échanges avec certains responsables de SeMo qu'une activation à plein temps sur l'entier de la durée de la mesure n'est pas pertinente dans toutes les situations. Le besoin de prise en charge fluctue également au cours de la mesure, et le taux d'activation peut être revu à la baisse au fur et à mesure de l'atteinte des objectifs intermédiaires et/ou de l'acquisition d'une plus grande autonomie. A l'inverse, des difficultés peuvent apparaître en cours de suivi qui nécessitent alors un accompagnement plus intense.

Sur la base de ces constats, deux projets pilotes de prise en charge individualisée ont été déposés par les SeMo Nord à Yverdon et Mobilet' à Renens pour l'année scolaire 2019-2020. Au vu des excellents résultats de placement obtenus par ce mode de prise en charge différenciée selon les besoins, ces projets ont été reconduits pour l'année scolaire 2020-2021 :

	SeMo Nord	Mobilet'
Nombre de places-années	18 (sur 77)	23 (sur 116)
Taux de placement	89%	89%

Le monitoring et l'analyse qualitative de ces projets ont permis de mettre en avant les forces suivantes du point de vue des jeunes gens faisant l'objet de cette prise en charge :

- ils indiquent avoir effectué plus de stages en lien avec leur projet professionnel ;
- ils apprécient avoir davantage de temps pour faire des démarches en direct auprès des entreprises visées pour les apprentissages ;
- ils perçoivent très positivement la flexibilité du programme et des personnes les encadrant ;
- ils ressentent le fait de ne pas être activés à 100% comme une marque de confiance et un élément motivationnel important pour leur investissement dans le programme.

Ce dernier argument est corroboré par un taux d'absentéisme quasiment nul, ce qui n'est pas le cas des autres mesures SeMo.

Tout en admettant qu'une telle prise en charge modulaire n'est pas adaptée aux besoins de l'ensemble des jeunes, le Conseil d'Etat relève que le dispositif global des mesures SeMo tient compte de cette réalité en proposant une juste répartition des places entre ces différents modèles.

Par conséquent, il adhère à la vision dynamique des SeMo qui a été adoptée depuis 2017 dans la mesure où cette solution s'adapte avec souplesse aux réalités concrètes rencontrées par les jeunes gens dans leur parcours d'insertion au marché du travail ainsi qu'aux facteurs conjoncturels et aux difficultés personnelles. Ce modèle s'inscrit également dans le dispositif global de la Transition 1 lequel offre une palette variée de mesures dont l'objectif est d'aider les jeunes en difficulté d'insertion à élaborer et/ou à concrétiser un projet de formation.

3. Le Conseil d'Etat serait-il prêt à compenser les baisses de subventions fédérales provenant du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) afin de maintenir une prise en charge optimale pour les jeunes vaudois en recherche de formation professionnelle ?

Le budget annuel alloué par le SECO – via l'enveloppe du fond de compensation de l'assurance-chômage – aux Mesures du Marché du Travail (MMT) pour les chômeurs est en lien direct avec les fluctuations du taux de chômage du canton. Si le Conseil d'Etat a pu se réjouir de la baisse constante du taux de chômage du canton de Vaud depuis quelques années, cela a eu pour conséquence directe et logique qu'entre 2017¹ et 2019, le budget LACI alloué de manière générale aux MMT a diminué de 3%.

Année	Taux de chômage moyen (en %)	Budget LMMT LACI (en CHF)
2017	4.5	61'0175'00
2018	3.8	59'272'028
2019	3.4	59'237'403
2020*	3.7 (février 2020 avant COVID-19)	59'744'351 (montant estimé avant COVID-19)

Source : interne LMMT 14.08.2020

Le budget réservé plus spécifiquement aux SeMo suit la même tendance comme en témoigne la diminution des montants figurant dans le tableau ci-dessous:

Année	Nombre de participants	Budget global SEMO vaudois (en CHF)	Coût moyen/participant (en CHF)	Coût/jour/participant (en CHF)
2017	1049	10'529'236	10'193	116
2018	1049	10'197'190	9'756	115
2019	1015	9'959'217	9'944	118
2020*	1005	9'428'313	9'510	108

*Chiffres provisoires

Source : Plasta, le 19.06.2020

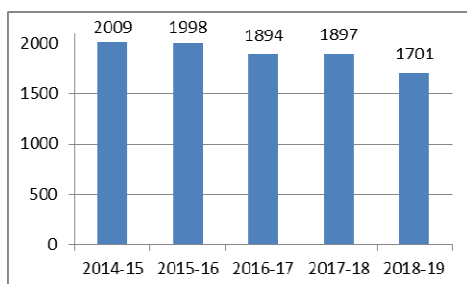
Toutefois, il convient de mettre ces chiffres en perspective avec les éléments suivants :

- le budget prévu pour les SeMo en 2019 représente près de 17% du budget LACI alloué aux MMT alors même que le nombre de jeunes bénéficiaires des mesures SeMo représente 7 % des chômeurs inscrits auprès des ORP (la moyenne mensuelle de 14145 chômeurs en 2019 a été retenue pour ce calcul, source : stats Vaud). Cela confirme bien la volonté politique cantonale de soutenir spécifiquement l'insertion des jeunes en allouant des moyens financiers conséquents afin de lutter contre le chômage de cette catégorie de population ;

¹ L'année de référence de la réponse à cette question est 2019 car les chiffres ne sont pas encore disponibles dans leur ensemble pour 2020

- entre 2017 et 2019, le prix par jour de participation a augmenté de CHF 2.- malgré la diminution des budgets, laquelle demeure donc proportionnée à la demande. En effet, l'unité Transition 1 indique une diminution du nombre de jeunes transitant par leur dispositif et des demandes de prises en charges collectives en diminution depuis plusieurs années :

Evolution des prises en charge en mesures T1 (prise en charge collective) (source : OCOSP – T1)



Enfin, le 20 mai 2020, le Conseil d'Etat a décidé d'apporter des mesures d'appui financier supplémentaires aux apprentis et aux entreprises formatrices dans le contexte économique difficile consécutif à la pandémie de COVID-19. Afin de favoriser l'embauche d'apprentis, le Conseil d'Etat a décidé d'allouer un montant de 16 millions prélevés sur le Fonds de lutte contre le chômage destinés à subventionner la moitié du salaire annuel des apprentis qui débiteront leur cursus en août 2020. Ce montant sera également destiné à la prise en charge de l'équivalent de la moitié du salaire annuel de tous les apprentis de 2e et 3e années qui auront subi un licenciement économique, ceci afin de leur permettre de retrouver plus facilement une nouvelle place pour 2020-2021. Le Conseil d'Etat confirme par cette mesure additionnelle sa politique de soutien à l'insertion des jeunes.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Conseil d'Etat ne peut que se réjouir des conditions de prise en charge des jeunes en général au travers des différentes structures mises en place dans le canton, et en particulier dans les SeMo. S'agissant spécifiquement de ces derniers, il tient à souligner encore une fois l'excellent travail de réinsertion accompli par les 6 structures depuis la création des premiers SeMo (Bex et Nyon) en 1997.

Il confirme ainsi son soutien à la politique de prise en charge sur un mode présentiel complet, laquelle a manifestement porté ses fruits puisqu'elle a permis à de nombreux jeunes gens de trouver des places d'apprentissage ou de formations. Le Conseil d'Etat estime néanmoins qu'il faut saisir l'opportunité de ces bons résultats pour faire évoluer cette structure en l'adaptant notamment aux modes de vie et de communication actuels. Pour cette raison, le modèle des SemoCoaching, qui vient compléter la structure de base des SeMo, possède l'avantage d'être dynamique et souple en s'adaptant aux divers profils et problématiques de jeunes qui se retrouvent en situation de recherche d'apprentissage.

Par ailleurs, les résultats chiffrés corroborent les options qui ont été prises dans ce domaine. D'une part, les taux de placement des SeMo Coaching sont particulièrement bons et prouvent que la mesure dépasse les objectifs qui avaient été atteints jusqu'alors. D'autre part, l'évolution des prises en charge des jeunes, actuellement plutôt à la baisse, et les montants investis en proportion de l'ensemble des chômeurs, démontrent qu'il n'y a actuellement pas de nécessité d'allouer des subventions supplémentaires dans le cadre d'un modèle classique incluant une prise en charge des jeunes à un taux de 100%. Le Conseil d'Etat reste cependant attentif à l'évolution de la situation économique actuelle, notamment en ce qui concerne le taux de chômage des jeunes et leur insertion sur le marché du travail. Il adaptera le dispositif qui les concerne si cela s'avère nécessaire.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 16 septembre 2020.

La présidente :

N. Gorrite

Le chancelier :

V. Grandjean